

Relevé de décisions du Conseil d'Institut du 1^{er} octobre 2024 de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions CI 2024-10-01
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, en date du 24 septembre 2024, le Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 1^{er} octobre 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Marie-Aude CÉZAC, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Carla NADIN, étudiante M2 Master MEEF 3 mention Encadrement Éducatif

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
- Mme Laëtizia BREGON, Directrice école élémentaire Applications Jules Ferry Niort
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS
- Madame Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs - La Rochelle

Étaient représentés :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des Sciences du Sport (par M. Denis ALAMARGOT)
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site du Campus de Poitiers (par Mme Marie-Aude CÉZAC)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- Mme Nathalie RIMBAULT RATIERE, Enseignante agrégée de lettres, Collège Jean Moulin, Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Guillaume TEILLET, MCF, site INSPÉ du Campus de Niort (par Mme Marie-Aude CÉZAC)

- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)

B) Membres invités :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- Mme Christelle COINDEAU, responsable du service financier
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation

Nombre de membres présents : 12 en présentiel / 2 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 14 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 6 à l'ouverture de séance

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 20

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
<p>Approbation du procès-verbal du CI du 11 juin 2024</p>		<p>À l'unanimité</p>
<p><u>Point d'information</u> : Présidence par intérim et élections partielles</p>	<p>Avec le départ de la rectrice d'académie, il reste à nommer un représentant ou une représentante du rectorat, en remplacement de Michel Fayol, président du CI sortant. Cette nomination complétera la liste des 5 représentants parmi lesquels le ou la présidente du conseil est élu(e). Le règlement intérieur stipule qu'en l'absence d'un président ou d'une présidente, une présidence par intérim peut être assurée par la personne la plus âgée, parmi les représentants désignés par le Rectorat.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs sièges sont actuellement vacants au sein du CI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 siège Collège A (non pourvu) ; - 1 siège Collège C (ex. Audrey PÉTARD) ; - 1 siège Collège E (ex. Sabrina GUENIN) ; - 1 siège étudiant titulaire / 4 suppléants (ce dernier point reste à vérifier car l'un des représentants des usagers va être inscrit en DU CAPEFE et va conserver la qualité lui permettant de siéger). <p>En raison des opérations électorales en cours au niveau de l'Université (conseils centraux et présidence), aucune élection partielle ne se tiendra avant début 2025.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><u>Point d'information</u> : Réforme de la formation initiale des enseignants</p>	<p>La réforme est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Les réunions des groupes de travail de l'UP et de LRU, pour la mise en place du « patch concours », ont été interrompues.</p>	<p>Non concerné</p>

<p>Point d'information : Retour sur la Journée Académique (JA1) – Rentrée officielle de l'INSPE</p>	<p>Le programme de la Journée Académique du 02 septembre 2024 a été présenté.</p> <p>Lors de cette journée, la présidente de l'Université de Poitiers, Virginie LAVAL, est intervenue pour un mot institutionnel. À cette occasion, elle a exprimé le souhait de développer des licences pluridisciplinaires sur les différents sites UP de l'INSPE (16, 79, 86), à moyens constants, et ce indépendamment d'une réforme.</p> <p>L'après-midi, plusieurs ateliers se sont tenus, et des questions ont émané des réflexions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix d'une 2nd session ou pas en M2 au niveau de la composante, pour chacun des contrôles terminaux ; - Projet de création d'un DU prépa concours CRPE ; - Adaptation souhaitée du référentiel des visites de stage dans le cas spécifique des mentions MEEF2, MEEF3 et MEEF4 (en raison de la distance à couvrir pour des visites académique) 	<p>Non concerné</p>
<p>Point d'information : Inscription à l'INSPE 2024/2025</p>	<p>Les effectifs d'inscrits dans les différentes mentions, parcours et sites ont été présentés.</p> <p>Il est à noter qu'un groupe de TP a dû fermer à Angoulême et Niort pour le MEEF 1^{er} degré.</p> <p>Pour le 2nd degré, très peu de candidats sont inscrits dans les disciplines orphelines. Un problème a été remonté auprès de l'établissement pour l'allemand, dans la mesure où il n'y a qu'un seul étudiant.</p> <p>A contrario, il existe une forte tension dans les disciplines Histoire-Géographie et EPS.</p> <p>S'agissant d'Encadrement Éducatif, le peu d'effectifs interroge sur la dynamique de la formation et l'attractivité du métier de CPE. Une mutualisation pourrait être envisagée avec le MEEF2 mention 2nd degré.</p> <p>Par ailleurs, la responsable de mention souhaite travailler sur la communication autour du Master.</p> <p>Concernant le parcours IPEF-ENS (nouvelle formation ouverte en 2024/2025) au sein de la mention MEEF4 PIF, l'effectif escompté n'a pas été atteint, du fait de l'absence d'un partenariat abouti avec Réseau Canopé national.</p> <p>Les faibles effectifs en M1 du MEEF4 sont toutefois compensés par les mutualisations entre les parcours de la mention.</p>	<p>Non concerné</p>
<p>Point d'information : Adaptation de la modalité d'évaluation des PEES mi-temps (PE) vers un oral individuel au lieu d'un oral collectif</p>	<p>A la suite d'une demande des stagiaires lors des Conseils de Perfectionnement, et en raison de l'enjeu de la titularisation, il a été décidé de remplacer l'oral collectif des PEES mi-temps 1^{er} degré par un oral individuel.</p>	<p>Non concerné</p>

<p>Point d'information : Analyse de la demande d'adaptation du référentiel des visites de stage pour les MEEF2, MEEF3 et MEEF4</p>	<p>Un rappel des règles de l'UP est présenté, en ce qui concerne le tutorat mixte MEEF, relatif aux visites de stages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2h pour le suivi ; - 1h30 pour la 1^e visite ; - 1h30 pour la 2^e visite. <p>Une iniquité entre mentions est soulevée, en raison des temps de déplacements variables pour les visites.</p> <p>Il est demandé à ce que le CI soit saisi de cette problématique, et la fasse remonter auprès du Conseil d'Administration de l'UP. Cela impliquera réfléchir aux modalités possibles de prise en compte des temps de trajets.</p>	<p>Non concerné</p>
<p>BUDGET : Point sur l'état d'investissement et des crédits de fonctionnement 2024 engagés à ce jour</p>	<p>Le bilan de l'exécution des enveloppes d'investissement et de fonctionnement 2024 est présenté.</p> <p>Au 27 septembre 2024, le taux d'exécution du budget d'investissement s'élève à 92%.</p> <p>S'agissant du budget de fonctionnement 2024, une diminution de 14 400 euros est à prévoir (diminution des prévisions de la taxe d'apprentissage et baisse de la subvention du campus des Valois).</p> <p>Après déduction, le reste disponible en fonctionnement est de 67 107 euros. Il est projeté un montant de 20 000 euros à déduire pour les frais de déplacements organisés jusqu'à décembre 2024. Il resterait donc 47 107 euros de fonctionnement à dépenser, qui seront répartis entre les sites (matériels pédagogiques) et le fonctionnement de l'INSPE Académique.</p>	<p>Non concerné</p>
<p>BUDGET : Présentation du budget prévisionnel 2025</p>	<p>Le budget prévisionnel 2025 est présenté.</p> <p>La dotation accordée par l'Université de Poitiers à l'INSPE s'élève à 598 331 euros (en augmentation de 14% par rapport à l'année dernière, notamment sur l'investissement +4k €).</p> <p>Les ressources propres de l'INSPE apparaissent toutefois en forte diminution (de 60 500 € à 1 500 €), en raison de l'intégration de la subvention du campus des Valois à la dotation initiale de l'Université. Cette dotation, elle-même en diminution, était incluse auparavant dans les ressources propres de l'INSPE.</p> <p>À ces montants doivent être déduites des charges (présentées en séance), qui sont prélevées à la source par l'Université, sur le budget de l'INSPE.</p> <p>Enfin, le budget à l'équilibre de l'INSPE (ressources versus prélèvements) est de 206 927 €, en baisse de 7 468 €, avec la répartition suivante entre fonctionnement et investissement (équipement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 152 139 € en fonctionnement (au lieu de 164 241 € en 2024 - baisse de - 12 102 €) - 54 788 € en investissement (au lieu de 50 154 € en 2024 - augmentation de + 4634 €) <p>La baisse de - 7% de crédits de fonctionnement est problématique et impacte le budget prévisionnel 2025 de la composante.</p> <p>Cette baisse est en partie liée au dépassement très conséquent du seuil des heures de formation, ce qui souligne la nécessité de maintenir la démarche de réduction des heures, afin de respecter le seuil requis par l'établissement.</p>	<p>Vote : 13 pour 7 absentions</p>

	<p>La ventilation des crédits de fonctionnement et d'investissement est détaillée en séance. Il est indiqué que les lignes présentées sont fongibles au sein de chacune des deux catégories budgétaires (fonctionnement, investissement), en fonction des besoins identifiés.</p> <p>En conclusion, le budget de fonctionnement est en baisse mais préserve l'appui à la recherche (projets scientifiques, soutiens aux EC distants), augmente le soutien à la mise en œuvre pédagogique sur les sites et maintient les réunions collégiales.</p> <p>Le travail de rationalisation du budget qui doit être alloué aux déplacements devra être poursuivi et les conditions d'installation des licences pluridisciplinaires sur les sites devront être préparées via un plan pluriannuel (si cette mise en place se fait à moyens constants, des adaptations des capacités d'accueil et/ou de la mise en œuvre du plan de formation de MEEF seront nécessaires).</p> <p>Les choix en investissement sont ventilés de la manière suivante : 50% d'équipement informatique-numérique-vidéo (divers sur les sites), 25% de mobilier et 25% de matériels pédagogiques (> 800 € HT). Ce dernier poste - matériels pédagogiques - est nouveau. Il vise à permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de formation des étudiants, selon les besoins identifiés par les formateurs.</p> <p>Ce plan prévisionnel sera ajusté en fonction des besoins recueillis lors des conseils de vie de site et des besoins susceptibles d'apparaître sur les sites (maintenance, remplacement, etc.).</p>	
<p>FORMATIONS : Capacités d'accueil de l'INSPE en 2025/2026</p>	<p>Une proposition de modification des CAL/COL est présentée pour l'année 2025/2026.</p> <p>Le site de Poitiers envisagerait de baisser sa CAL à 80 (au lieu de 120), pour le MEEF 1^{er} degré. Les objectifs visent à optimiser le taux d'encadrement, garantir une homogénéité des services d'enseignement entre les sites, encourager, si possible, l'inscription des étudiants sur les sites INSPE d'Angoulême et Niort et mettre en place les conditions d'installation des licences pluridisciplinaires (à moyens constants).</p> <p>Pour LRU, il est à noter une forte pression au niveau de la DSDEN 17, avec une CAL à 120. Ce point fait l'objet de discussion actuellement.</p> <p>Pour le MEEF2 mention 2nd degré, peu de changements sont à noter. À l'exception de EPS, dont la CAL a été adaptée à 55 pour garantir l'accueil des redoublants, des césures et des étudiants recrutés via Campus France.</p> <p>Pour le MEEF3 mention Encadrement Éducatif, aucune modification n'est proposée. Un travail de communication est souhaité, afin de pouvoir augmenter les effectifs de la mention.</p> <p>Pour le MEEF 4 mention PIF, les CAL proposées ont été travaillées avec les responsables de parcours.</p>	<p>Vote : 13 pour 4 contre 3 absentions</p>

<p>FORMATIONS : Mise en œuvre ou non d'une 2nde session en 2^e année de master (M2) pour les EC comportant un contrôle terminal</p>	<p>Pour les mentions ayant recours au contrôle terminal, un calendrier des examens est imposé par l'établissement.</p> <p>Toutes les évaluations en contrôle terminal doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se dérouler durant les périodes d'examens, (écrit sur table, épreuve orale...) - être rendues durant les périodes d'examens (y compris une production écrite...). <p>Pour les contrôles terminaux, la mise en place d'une 2nde session est facultative dans le cas des M2. Si cette 2nde session est mise en œuvre, elle doit toutefois être généralisée à l'ensemble des parcours et mentions de la composante INSPÉ.</p> <p>Plusieurs difficultés sont pointées face aux contraintes d'emploi du temps et d'organisation de 2nde session (le cas du MEEF1):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périodes de stages filés et massés ; - Semaines allégées avant les écrits du CRPE ; - Vacances scolaires qui limitent les périodes de mise en stage - Préparation et oraux du CRPE en mai. <p>Au vu de ces contraintes calendaires, l'équipe de direction considère que ne pas adopter de 2nde session en M2 permettrait de maintenir le contrôle terminal, qui a été demandé par les formateurs.</p> <p>La proposition soumise au vote des membres du CI est donc de ne pas adopter la 2nde session en M2, toutes mentions confondues, à l'échelle de la composante.</p>	<p>Vote : 14 pour 4 contre 2 abstentions</p>
<p>FORMATIONS : Évolutions des modalités d'évaluation des étudiants dans certaines EC</p>	<p>UE5 MEEF 1 – Se former à la recherche : Modifications pour 2025 - 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S1, S2: Initiation à la recherche - Production écrite à la place d'écrit sur Table - S3 : Sciences de l'éducation : - Production écrite à la place d'écrit sur table 1ère session <p>UE5 MEEF 2 – Se former par la recherche et construire son identité professionnelle Passage en contrôle terminal. Plusieurs modifications sont en cours d'étude et seront présentés lors du prochain CI.</p>	<p>Vote : À l'unanimité</p>
<p>PROJETS : DU préparation au CRPE</p>	<p>Un projet de DU préparation CRPE est en cours d'étude et serait à destination des étudiants n'ayant pas été reçus aux concours, ainsi qu'aux contractuels de l'éducation nationale, ayant suffisamment d'ancienneté pour se présenter au concours interne.</p> <p><u>Objectifs pédagogiques et professionnels proposés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer et entraîner les étudiants aux épreuves du CRPE ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les compétences et connaissances disciplinaires nécessaires à un professeur des écoles dans les fondamentaux et les disciplines de la polyvalence ; • Renforcer les compétences et connaissances en didactique des disciplines en s'appuyant sur les attendus du concours ; • Développer les compétences professionnelles du "référentiel métier" évaluées dans les épreuves du concours. <p>Un état des lieux de formations similaires dispensées dans d'autres INSPÉ est présenté.</p> <p>Un groupe de travail devra être constitué afin de définir la maquette et les modalités de mise en œuvre de la formation (suivant la même règle de composition que celle mise en œuvre pour le DU CAPEFE).</p> <p>La proposition de maquette devra être soumise au vote du CI du 10 décembre 2024, dans la perspective d'une ouverture de la formation en septembre 2025.</p>	<p>Non concerné</p>
<p>PROJETS : Organisation d'un séminaire international en didactique de la littérature</p>	<p>Pour 2025, une demande d'organisation d'un séminaire international en didactique de la littérature a été relayée par M. Pierre MOINARD. Cette manifestation serait accueillie au sein des locaux de l'INSPE – Site de Poitiers.</p> <p>Le COSP du 17 septembre 2024 a donné un avis favorable à ce projet. L'idée est d'ouvrir largement ce séminaire aux praticiens et enseignants/enseignants-chercheurs.</p>	<p>Non concerné</p>